



CONVENTION DE MECENAT ISTRES PROVENCE HB

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

Nom et Prénom :

Représentant de l'ENTREPRISE :

En qualité de :

ENTREPRISE située à :

Téléphone :

Mail :

Dénommé dans ce qui suit « Le Mécène » et l'association d'Istres Provence Handball, BP 30615, 13806 Istres Cedex, représentée par son Président, Monsieur Alain FELZEN.

Il est convenu que le Mécène s'engage à offrir :

Don financier Montant :

Don matériel Liste :
D'une valeur de :

En accord avec le Mécène, il est convenu que le don vise à aider le club dans le cadre de ses actions envers le public jeune :

- Centre de Formation (actions de sensibilisation diverses, participation aux formation et/ou parcours scolaire, achat équipements ...)
- Jeunes licenciés (achat équipements, organisation de compétitions et tournois, achat matériel d'entraînement ...)
- Centres sociaux et écoles (organisation de stage sportif, journée d'initiation à la pratique du handball, création de liens entre le club et ces publics)

L'association d'Istres Provence Handball déclare qu'elle est une association d'intérêt général habilitée à recevoir les dons et à remettre un reçu fiscal.

Fait en 2 exemplaires à

Le

Le Mécène :

Le représentant Istres Provence HB :